
Missions de la Chambre

Publié le 02/04/2012



Les missions de la Chambre des Notaires de l'Essonne

Les notaires sont des officiers publics et ministériels. La Chambre a pour mission de veiller au parfait exercice de la profession par les membres de la Compagnie.

À ce titre, elle dispose d'attributions multiples d'ordre réglementaire, disciplinaire, administratif et consultatif.

Elle mène diverses actions afin de satisfaire à sa mission de service public et organise notamment la formation de ses membres.

Enfin, elle engage des actions de communication à l'intention du public, dans le but de promouvoir une information juridique et fiscale de qualité.

C'est dans ce cadre que s'inscrit la création de ce site.